



Complément Mode de Garde Et sa réforme de mai 2019

Chargée de Conseil et d'Accès aux Droits
octobre 2019

La PAJE, c'est quoi ?





Conditions pour avoir droit au CMG

Si vous travaillez, vous êtes à la recherche d'un emploi et vous faites garder votre enfant de moins de 6 ans, alors vous pouvez bénéficier du CMG.

Conditions d'attribution :

- ✓ Avoir à charge au sens des Pf un enfant âgé de 6 ans ou moins, né, adopté ou recueilli en vue d'adoption.
- Employer :
 - ✓ une assistante maternelle agréée et/ou une garde d'enfant à domicile.
 - ou
 - ✓ Avoir recours à une structure (entreprise, association ou micro-crèche) habilitée pour assurer la garde d'enfants : (la durée minimum de garde mensuelle est de 16 heures)
 - ✓ Avoir recours à une micro-crèche, dont le tarif horaire mensuel ne dépasse pas le plafond.
- ✓ Déposer une demande de Complément Mode de Garde
- ✓ Remplir à l'ouverture de droit la condition d'activité (au moins 1 journée sur le mois ou M-1) ou être éligible à l'une des dérogations possibles (RSA, AAH).



Complément Mode de Garde

Si vous travaillez, vous êtes à la recherche d'un emploi et vous faites garder votre enfant de moins de 6 ans, alors vous pouvez bénéficier du CMG.

Ouverture de droit :

- ✓ Le point de départ du droit est **le 1^{er} jour du mois civil au cours duquel la demande a été déposée, même si** la garde de l'enfant intervient ultérieurement **et même si** l'agrément est délivré au cours de ce mois.
- ✓ **Le mois précédent sur réclamation de l'allocataire** pour toutes les demandes déposées à compter du 01/11/2018, sur une embauche sur M-1.

Fin de droit :

- ✓ **Mois civil** au cours duquel l'une des conditions liée à l'enfant n'est plus remplie.
- ✓ **Mois civil** fin d'agrément de l'Assistant(e) maternel(le) ou la structure.
- ✓ **12^{ème} mois de droit** en l'absence de renouvellement de la dérogation.



Quelles sont les dérogations ?

- **Situations assimilées à de l'activité**
 - de congés payés ;
 - d'indemnisation au titre de la maladie, d'un accident de travail, de la maternité, de la paternité, de l'adoption, de l'allocation de remplacement pour maternité ou paternité ;
 - de stages de formation rémunérée ;
 - d'indemnisation au titre du chômage
- **Autres situations ouvrant droit à dérogation**
 - Les bénéficiaires d'AAH,
 - Les bénéficiaires de l'allocation temporaire d'attente (ex allocation d'insertion),
 - Les bénéficiaires d'allocation de solidarité spécifique,
 - Les bénéficiaires de RSA signataires :
 - d'un contrat d'engagements réciproques en matière d'insertion sociale ou d'insertion professionnelle
 - ou d'un projet personnalisé d'accès à l'emploi,
 - Les étudiants si les 2 membres couples sont étudiants. Il en est de même pour la personne isolée étudiante,
 - les stagiaires non rémunérés de la formation professionnelle à condition qu'ils aient le statut d'étudiant.



Différents mode de garde

CMG direct : le salarié est employé directement par la famille

- ✓ Assistante maternelle
- ✓ Garde à domicile
- ❖ La famille déclare les éléments tous les mois sur Pajemploi pour le paiement du CMG.

CMG structure : la famille fait appel à une personne morale.

- ✓ Micro crèches
- ✓ Crèches familiales
- ✓ Structures, associations ou entreprises habilitées employant des gardes d'enfant à domicile
- ❖ Une facture est enregistrée par la CAF tous les mois pour le paiement du CMG structure.

Différents droits au CMG

Quels sont les montants et barèmes pour avoir droit au CMG ?



CMG Direct : Montants

Les montants de l'aide CMG varient selon l'âge de l'enfant, votre situation familiale (en couple ou seul(e)) et votre situation professionnelle.

LA CAF étudie votre droit maximum avec les ressources 2017.

Exercice : Janvier 2019 à décembre 2019 sur les ressources 2017						
Montants plafonds par enfant (assistante maternelle ou cumul des 2 modes de garde) ou par famille (garde à domicile uniquement)						
Dates	Enfant de 0 à 3 ans			Enfant de 3 ans et 6 ans révolue		
	Montant maxi	Montant médian	Montant mini	Montant maxi	Montant médian	Montant mini
avr-19	471,17	297,1	178,24	235,58	148,57	89,12
Montants majorés pour garde en horaires spécifiques						
avr-19	518,29	326,81	196,06	259,14	163,43	98,03
Montants majorés pour les bénéficiaires de l'AAH et les familles monoparentales						
avr-19	612,52	386,23	231,71	306,25	193,14	115,86



Pour les bénéficiaires d'AAH et parents isolés, l'aide CMG est majorée.



Complément Mode de Garde Ressources du foyer

Le montant de l'aide **CMG** est calculé par rapport à vos revenus déclarés de l'année de référence.

Pour l'année 2019, la **CAF** étudie les droits avec les ressources 2017.

Plafonds de ressources "Couple"			
Nb enfants à charge	Montant maxi	Montant médian	Montant mini
Sans (1)	17 809	39 576	supérieur à 39576
1 enfant	20 755	46 123	supérieur à 46123
2 enfants	23 701	52 670	supérieur à 52670
3 enfants	26 647	59 217	supérieur à 59217
4 enfants	29 593	65 764	supérieur à 65764
Au-delà	Prendre 45% du montant médian	+ 6547	-----

Plafonds de ressources "personne isolée" (a/c juin 2012)			
Nb enfants à charge	Montant maxi	Montant médian	Montant mini
Sans (1)	24 933	55 406	supérieur à 55406
1 enfant	29 057	64 572	supérieur à 64572
2 enfants	33 183	73 738	supérieur à 73738
3 enfants	37 307	82 904	supérieur à 82904
4 enfants	41 432	92 070	supérieur à 92070
Au-delà	Prendre 45% du montant médian	+ 9166	-----



A savoir : CMG direct

Le salarié

- ✓ L'assistante maternelle doit avoir un agrément du Conseil Départemental
- ✓ L'employeur doit avoir un numéro SIRET
- ✓ La garde à domicile ne nécessite pas d'agrément.

La rémunération

- ✓ La rémunération brute de l'assistante maternelle **ne doit pas excéder la valeur de 5 Smic horaire brut par jour** de garde et par enfant gardé.

Salaire brut maxi de l'assistante maternelle (5 Smic bruts)

Période	Montant
01 / 2019	50,15

- ✓ Plus de droit au CMG si le mois suivant le salaire est supérieur à 5 x smic.



A savoir : CMG direct

- **Prise en charge des cotisations :**

- ✓ Prise en charge à 100 % pour une assistante maternelle.
- ✓ Prise en charge à 50 % pour une garde à domicile.

- **Aides au CMG**

- ✓ Au moins 15 % à la charge de la famille (salaire + indemnités d'entretien). Certaines indemnités de rupture ne sont pas assimilées à des salaires et ne sont pas prises en compte pour le calcul du CMG. Les indemnités de repas et de transport ne sont pas éligibles au CMG.
- ✓ En cas de recours à une assistante maternelle agréée versement d'autant de plafonds que d'enfants gardés.
- ✓ En cas de recours à une garde d'enfant à domicile versement d'un seul plafond quel que soit le nombre d'enfant gardés.



- ✓ Sauf si cumul de garde, on fait le calcul par enfant.

ESTIMATION A FAIRE SUR CAF.FR



A savoir : CMG Structure

C'est la structure qui est l'employeur de l'assistante maternelle et de la garde à domicile.

L'aide est plus importante car il n'y a pas de tiers payant en cotisations.

Exercice : janvier 2019		à décembre 2019			Ressources : 2017	
Montants plafonds par enfant en cas de recours à une association ou une entreprise pour l'emploi d'une assistante maternelle						
Dates d'effet	Enfant de 0 à 3 ans (1)			Enfant de 3 ans et 1 mois à 6 ans (2)		
	Montant maxi	Montant médian	Montant mini	Montant maxi	Montant médian	Montant mini
avril 2019	712,99	594,17	475,34	356,50	297,09	237,67
Après CRDS	709,43	591,20	472,97	354,72	295,61	236,49
janvier 2019	710,85	592,38	473,91	355,43	296,19	236,96
Après CRDS	707,30	589,42	471,55	353,66	294,71	235,78

Montants plafonds en cas de recours à une association ou une entreprise pour l'emploi d'un employé à domicile (montant par famille) ou à une micro-crèche (montant par enfant)

Dates d'effet	Enfant de 0 à 3 ans (1)			Enfant de 3 ans et 1 mois à 6 ans (2)		
	Montant maxi	Montant médian	Montant mini	Montant maxi	Montant médian	Montant mini
avril 2019	861,56	742,70	623,87	430,78	371,35	311,94
Après CRDS	857,26	738,99	620,76	428,63	369,50	310,39
janvier 2019	858,98	740,47	622,00	429,49	370,24	311,00
Après CRDS	854,69	736,77	618,90	427,35	368,39	309,45



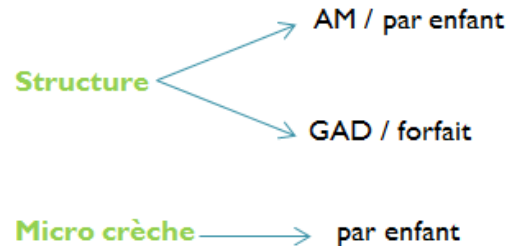
A savoir : CMG Structure

La CAF calcule le CMG structure en fonction :

- ✓ Des ressources de la famille
- ✓ Aide maximum 85 % du salaire
- ✓ Faire garder son enfant au moins 16h/mois
- ✓ Enfant âgé moins de 6 ans.

Le non respect de la condition de temps de garde (16h/mois) ne fait pas obstacle à l'ouverture de droit mais fait obstacle au paiement mensuel.

Aides au CMG :



Quand il y a un cumul de mode de garde dans la structure, nous prenons le barème AM/ par enfant.



Exemples de calcul d'un droit CMG (AM)

La famille Borde a 2 enfants Léa 10 ans et Léo 2 ans.

Léo est gardé par une assistante maternelle.

Assiette ressources 2017 = 35 600 €

Aide CMG = 297,10 €

Salaire AM = 150 € => 85% = 120 €

Droit CMG = 120 €

La famille Sany a 2 enfants Ines 4 ans et Yanis 1 an.

Les 2 enfants sont gardés par une assistante maternelle.

Assiette ressources 2017 = 35 600 €

Aide CMG = 297,10 € pour Yanis + 148,57 € pour Ines

Salaire total de l'AM = 500 €

Droit théorique de la prise en charge = 297,10 + 148,57 soit 445,67 €

Salaire total de l'AM = 500

Montant de l'aide limité à 425 € (soit 85 % de 500 €).



Exemples de calcul d'un droit CMG (GAD)

Manon emploie Inès, **garde à domicile** pour garder sa fille Clara âgée de 2 ans et léo 4 ans.

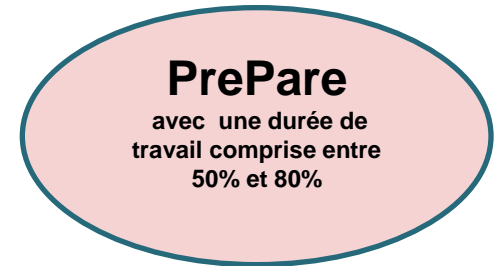
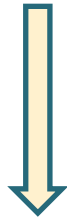
Elle bénéficie à ce titre d'un droit CMG de **297,10€**.

- Manon déclare la rémunération d'Inès : **500 € net**
- Pajemploi calcule le montant des cotisations : **380€**
- Pajemploi indique à Manon une prise en charge des cotisations à 50 % à hauteur de 190 €
- Pajemploi indique à Manon une prise en charge sur le salaire de 297,10€
- reste à charge = $500 - 297 = 203$ €



Rappel : Cumul PREPAR + CMG

L'aide au **CMG** varie selon si l'allocataire bénéficie de la prestation partagée d'éducation de l'enfant (**PREPARE**).





Réforme CMG

CMG simplifié

CMG EMPLOI DIRECT - ASSISTANTE MATERNELLE/GARDE À DOMICILE



Complément Mode de Garde

Démarches administratives



I
Trouver
le mode garde

- ✓ **Assistante maternelle**
- ✓ **Garde à domicile**
- ✓ **MAM**
- ✓ **Micro crèche**

II
Signature du
contrat de travail

Modèle sur PAJEMPLOI
Accompagnement auprès des RAM

III
Faire la demande
de CMG à la CAF

**Demande à faire dès le mois
de l'embauche ou 1er jour en
micro crèche**



CMG : Nouvelle procédure à partir de mai 2019

Objectif de cette réforme :

Simplifier les démarches des parents employeurs d'une assistante maternelle ou d'une garde à domicile, et mieux sécuriser le paiement du salarié.



Cette réforme ne concerne pas le CMG Structure (salarié employé par un prestataire, ou structure d'accueil)



Nouveau circuit et rôle de chacun à partir de mai 2019

CAF / MSA

- ✓ **Reçoit et instruit la demande de CMG**
- ✓ **Ouvre et ferme le droit CMG**
- ✓ **Gère les changement de situations déclarées par le parent employeur**
- ✓ **Transmet à Pajemploi suite au changement de situation, les informations nécessaires au calcul du CMG**

Pajemploi

- ✓ **Attribue un numéro employeur**
- ✓ **Reçoit la déclaration mensuelle du salaire**
- ✓ **Calcule les cotisations sociales**
- ✓ **Calcule le montant du CMG cotisations**
- ✓ **Gère les déclarations et le service « tout en un »**
- ✓ **Calcule et verse le CMG rémunération**
- ✓ **Met à disposition du salarié ses bulletins de salaire**



Le service « tout-en-un »

Un accompagnement sur-mesure pour le parent employeur grâce au service en ligne « tout-en-un ».

- ❑ **Le prélèvement du salaire de l'employé (et les cotisations éventuelles) sur le compte bancaire de l'employeur après déduction du CMG rémunération.**
- ❑ **Le versement du salaire directement à la salariée.**



La mise en place du service est soumise à l'accord du parent employeur et de la salariée.



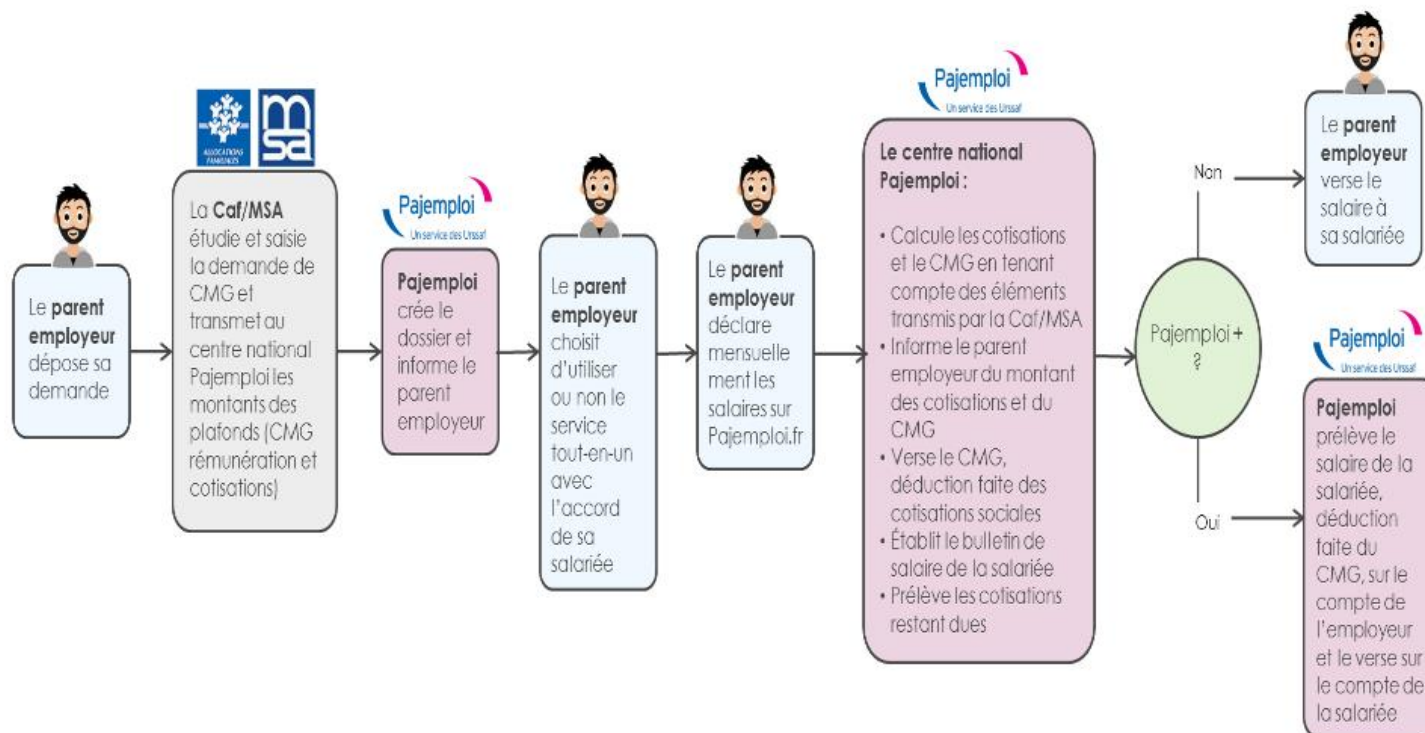
Principe de la réforme

Pajemploi assure le versement du CMG rémunération

- **Sans Pajemploi +** (en l'absence de mandat) = Versement direct du CMG rémunération à l'allocataire (ce montant est versé en totalité en cas d'emploi d'un assistant maternel ou est réduit des 50% de cotisations dues en cas d'emploi d'une garde à domicile).
- **Avec Pajemploi +** (en cas de mandat) = Pajemploi prélève le salaire sur le compte de l'allocataire déduction faite du CMG rémunération, aussi bien en cas d'emploi d'assistant maternel que de garde d'enfant à domicile.



Nouveau circuit et rôle de chacun





Le service « tout-en-un » en pratique

Hakim emploie Camille, **assistante maternelle agréée** pour garder sa fille Anna âgée de 4 ans.

Il bénéficie à ce titre d'un droit **CMG** de **148,57€**.

- Hakim déclare la rémunération de Camille : **400 € net**
- Pajemploi calcule le montant des cotisations : **326 €**
- Pajemploi indique à Hakim une prise en charge des cotisations à 100% à hauteur de **326€**
- Pajemploi indique à Hakim une prise en charge sur le salaire de **148,57€**
- Pajemploi prélève sur le compte d'Hakim le reste à charge : **251,43€ (400-148,57)**
- Pajemploi verse la rémunération à Camille : **400€**



Le service « tout-en-un » en pratique

Laurent emploie Inès, **garde à domicile** pour garder sa fille Clara âgée de 2 ans.

Il bénéficie à ce titre d'un droit **CMG** de **297,10€**.

- Laurent déclare la rémunération de Inès : **500 € net**
- Pajemploi calcule le montant des cotisations : **380 €**
- Pajemploi indique à Laurent une prise en charge des cotisations à 50 % à hauteur de **190 €**
- Pajemploi indique à Laurent une prise en charge sur le salaire de **297,10€**
- Pajemploi prélève sur le compte de Laurent le reste à charge : **202,90€ (500-297,10) + 190 de cotisations soit au total : 392,90 €**
- Pajemploi verse la rémunération à Inès : **500€**



Le service Pajemploi



- **Les volets sociaux à Pajemploi sont à faire par la famille entre le 25 et le 05 du mois suivant.**
Si les déclarations sont faites après cette date, la famille aura des pénalités.
- **Pajemploi assurant le versement du CMG direct , les droits n'apparaissent plus dans le relevé de compte Caf (Rcc).**



Merci de votre écoute



Vous avez des questions ?